

Assemblée publique de consultation

PROJET DE RÈGLEMENT # 412-2025 PROJET DE RÈGLEMENT # 414-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté par résolution les projets de règlement suivant :

- **412-2025** modifiant le règlement original numéro 60-1989-02, intitulé « *Règlement de zonage* », afin d'interdire l'usage camping en zone VA et VB, d'autoriser des logements complémentaires et de spécifier le régime de droit acquis.
- **414-2025** modifiant le règlement original numéro 061-1989-03, intitulé « *Règlement de lotissement* », afin de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1 octobre à 19 h** heures en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé, située au 531, rue Principale à Saint-Didace. Au cours de cette assemblée, les projets de règlement seront expliqués, de même que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui le désireront pourront s'exprimer.

Le projet de règlement numéro **412-2025** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

Article 3 : ayant pour effet d'autoriser des logements complémentaires dans les habitations unifamiliales.

Les dispositions concernent l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Article 4 : ayant pour effet de modifier les normes sur les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis.

Les dispositions concernent l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Article 5 : ayant pour effet d'interdire l'usage de camping dans la zone VA.

La disposition concerne la zone visée (VA) et les zones contiguës (FA et FB).

Article 6 : ayant pour effet d'interdire l'usage de camping dans la zone VB.

La disposition concerne la zone visée (VB) et les zones contiguës (FB, FC, FD et AK).

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale à Saint-Didace.

Fait et donné à Saint-Didace

Ce 21^{ième} jour d'août 2025



Chantal Dufort
Directrice générale